



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - INRA - Demande de subvention pour le financement d'un colloque.

Un mouvement de décentralisation des localisations résidentielles, qu'on appelle « urban sprawl » aux Etats-Unis, périurbanisation en France ou suburbanisation dans d'autres pays européens, caractérise les métropoles et villes de la plupart des pays développés.

L'Unité mixte de Recherche INRA-ENESAD CESAER organise un séminaire de deux jours en 2005 sur le thème « rôle des aménités agro-forestières dans la décentralisation des localisations résidentielles ». Le projet est de réunir à Dijon des chercheurs Nord-Américains (États-Unis, Canada) et européens (France, Belgique, Royaume-Uni, etc.) qui étudient le rôle des aménités agro-forestières parmi les déterminants de la décentralisation des localisations résidentielles.

Il s'agit d'éclairer quatre questions :

1. Les aménités « vertes » jouent-elles un rôle dans les migrations décentralisées des ménages ?
2. Quel est le prix de ces biens non-marchands ?
3. Quels sont les effets sur le marché foncier, en termes de capitalisation de ces aménités et de conséquences sur le prix des terres agricoles ?
4. Comment gérer l'offre de ces biens publics ?

Ce séminaire se situe dans le prolongement d'une étude menée par l'ENESAD sur la valeur des paysages dans les transactions foncières et est en relation directe avec l'étude actuellement menée sur l'agriculture périurbaine de l'agglomération dijonnaise votée le 19 octobre 2004 par le Conseil de Communauté. Une participation active de la Communauté d'agglomération et du Syndicat Mixte chargé de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du dijonnais est également prévue.

Financement : Le budget prévisionnel pour ce séminaire est de 17 000 €

- Subvention par participant trans-atlantique : 1 000 € x 10 personnes : 10 000 €
- Subvention par participant européen : 500 € x 10 personnes : 5 000 €
- Location de salle, frais divers : 2 000 €

Les différentes subventions sollicitées sont aujourd'hui les suivantes :

Organisme	Montant sollicité
Ministère de la Recherche (ACI Espace)	4 000 €
Conseil Régional de Bourgogne	2 000 €
Conseil Général de Côte d'Or	2 000 €
INRA	7 000 €
Communauté de l'agglomération dijonnaise	2 000 €

Le Conseil Régional et le Conseil Général n'ont pas encore apporté de réponse mais dans tous les cas, l'INRA s'est engagé à équilibrer le budget sur ses fonds propres.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande à hauteur de 2 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'attribuer** une subvention de 2 000 euros à l'INRA-ENESAD CESAER,
- **d'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'INRA-ENESAD CESAER,
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2004 à cet effet.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 11.02.05
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 FEV, 2005

